

Proposition de rédaction d'une information dans le bulletin municipal

Enquête publique unique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H), l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) et la création de périmètres délimités des abords

Du 29 août, 9h, au 29 septembre 2022, 17h30, se tient l'enquête publique unique relative à 3 sujets : la modification n°1 du PLUi-H, l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) et la création de périmètres délimités des abords autour de deux monuments historiques situés à Morlaix et Plourin les Morlaix. Toutes les communes de Morlaix Communauté sont concernées par la modification du PLUi-H et par l'élaboration du RLPi.

- La modification du PLUi-H est rendue nécessaire afin notamment d'adapter son règlement ainsi que ses Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), pour tenir compte par exemple des difficultés rencontrées lors de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme mais aussi pour prendre en compte l'avancement des réflexions et des études menées sur le territoire communautaire ou pour tenir compte de l'émergence de nouveaux projets.
- L'élaboration d'un RLPi permet d'adapter la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, enseignes et préenseignes) aux spécificités du territoire intercommunal. Elle vise à assurer la préservation du patrimoine bâti et naturel dans le but de valoriser les paysages et le cadre de vie de Morlaix Communauté, tout en garantissant le droit à l'expression et à la diffusion d'informations.
- La création de PDA autour de l'immeuble situé 13 rue Longue à Morlaix et de l'église Notre-Dame de Plourin-lès-Morlaix vise à exclure des périmètres d'abords de ces monuments historiques les zones sans lien avec ceux-ci et à y intégrer les secteurs nécessaires à leur mise en valeur et à leur compréhension, afin de réserver l'action de l'Architecte des Bâtiments de France aux zones les plus sensibles.

Le dossier d'enquête publique unique est consultable, pendant toute la durée de l'enquête, au siège de Morlaix Communauté, en Mairies de Henvic, Plougasnou, Plouigneau, Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, ainsi que sur le site internet de Morlaix Communauté : <https://www.morlaix-communaute.bzh>

Une commission d'enquête accueillera le public au cours des 9 permanences suivantes :

Lieux	Mise à disposition du public du dossier aux jours et horaires suivants	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête
Siège de Morlaix Communauté Siège de l'enquête 2B voie d'accès au port - BP 97121 29671 MORLAIX Cedex	- Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 - Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30	Lundi 29 août 2022 – 9h / 12h
		Mardi 13 septembre 2022 – 14h / 18h
		Jeudi 29 septembre 2022 – 14h / 17h30
Mairie de Henvic 10 rue de la Mairie 29670 HENVIC	- Les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Les mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h	Lundi 29 août 2022 – 13h30 / 16h30
		Samedi 24 septembre 2022 – 9h / 12h
Mairie de Plougasnou 14 rue François Charles 29630 PLOUGASNOU	- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Fermeture le jeudi après-midi	Vendredi 2 septembre 2022 – 9h / 12h
		Jeudi 29 septembre 2022 – 9h / 12h
Mairie de Plouigneau Place du Général de Gaulle 29610 PLOUIGNEAU	- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 - Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 - Le samedi en semaine paire de 9h à 12h	Mardi 13 septembre 2022 – 9h / 12h
Mairie de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner 2, place de la Mairie 29410 SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER	- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h - Le mercredi de 8h30 à 12h - Le samedi de 9h à 12h	Vendredi 2 septembre 2022 – 14h / 17h

Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous pour rencontrer les commissaires enquêteurs au cours de ces permanences.

Le public peut transmettre ses observations et propositions, entre le 29 août, 9h et le 29 septembre 2022, 17h30 :

- **au cours des permanences** figurant ci-dessus
- **en les consignnant sur les registres d'enquête** disponibles au siège de Morlaix Communauté ou dans les Mairies de Henvic, Plougasnou, Plouigneau et Saint-Thégonnec Loc-Eguiner
- **en les adressant par courrier** à l'attention de Mme La Présidente de la commission d'enquête PLUi-H / RLPi / PDA, Morlaix Communauté, 2B voie d'Accès au Port, BP 97121, 29671 Morlaix cedex
- **en les adressant par courriel** à : ep.modif1-rlpi-pda@agglo.morlaix.fr